	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-156	Diffusion : A	Date d'émission : 28 septembre 2005	Page : 1/2
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet	Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : UF-2005-156			
Responsable de la navigabilité du matériel : APEX AIRCRAFT	Type(s) de matériel(s) : Avions CAP 230, 231, 231 EX, 232			
Certificat(s) de type n° 69 Fiche(s) de données n° 138				
Chapitre ATA : 53, 57	Objet : Arrêt des vols			

1. APPLICABILITE :

La présente consigne de navigabilité (CN) concerne les avions CAP 230, CAP 231, CAP 231 EX et CAP 232, tous numéros de série.

2. RAISON :

Cette CN fait suite à une rupture en vol qui s'est produite sur un CAP 232 lors des Championnats de France de Voltige à Saint-Yan.

3. ACTION IMPERATIVE ET DELAI D'APPLICATION :

La mesure conservatoire suivante est prise en accord avec le détenteur du certificat de type APEX AIRCRAFT en attendant les résultats de l'enquête.

A la date d'entrée en vigueur de la présente CN, les avions concernés sont interdits de vol.


Un vol de convoyage est néanmoins autorisé vers le port d'attache de la machine ou vers un atelier d'entretien.

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

Néant.

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

Dès réception de la CN urgente émise le 31 août 2005.

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-156	Diffusion : A	Date d'émission : 28 septembre 2005	Page : 2/2
--	---	-------------------------	---	----------------------

6. REMARQUES :

Cette CN a fait l'objet d'une diffusion urgente le 31 août 2005.

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

APEX AIRCRAFT
Fax : +33 (0) 3 80 35 65 15
Courriel : airworthiness@apex-aircraft.com

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence EASA n° 2005-6219 du 01 septembre 2005.

SUPERSEDED